

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 12 mai 2017

6^{ème} Commission
N° CP-2017-5-6-2

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**ABATTOIR DÉPARTEMENTAL
INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN 2017**

Résumé : Le fonctionnement de l'abattoir de proximité de CERNAY est assuré par une société d'exploitation dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Ce contrat stipule que les travaux d'investissement et de gros entretien sont à la charge du Département.
Lors de la Commission Consultative du 13 décembre 2016 à l'Abattoir et de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 24 mars 2017, il a été décidé de concentrer les investissements 2017 sur l'aménagement de la chaîne des porcins, des ovins et des caprins.

Le fonctionnement de l'abattoir départemental du Haut-Rhin est assuré par un exploitant dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (2014 à 2022). L'exploitant est une Société par Actions Simplifiées (SAS) qui a été créée spécifiquement et uniquement pour exploiter l'abattoir. Cette société est composée d'éleveurs, d'associations (association des Fermes Auberges, association « Bienvenue à la ferme », association des usagers de l'abattoir...), de bouchers et de simples particuliers.

La société d'exploitation compte environ 2 200 usagers ; le tonnage annuel abattu progresse d'année en année et a dépassé 1 150 tonnes en 2016.

Cet outil est devenu indispensable pour les éleveurs haut-rhinois ; les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue, à la limitation des intrants dans le sous-sol et la nappe phréatique.

Chaque année, le Département réalise des travaux d'amélioration et d'adaptation de cet outil. Le tonnage journalier d'abattage étant dépassé lors de certaines périodes de pointe, il conviendra probablement d'ajouter des jours d'abattage ; ceci est faisable en améliorant dès maintenant la chaîne d'abattage, ovins, caprins et porcins, et en augmentant à l'avenir la capacité de stockage froid (ressuage et maturation).

Le contrat de DSP stipule que les investissements, les travaux de gros entretien et les mises aux normes réglementaires incombent au propriétaire de l'abattoir, c'est-à-dire au Département.

Travaux envisagés au courant de l'année 2017

Au Budget Primitif 2017, une autorisation de programme de 100 000 € et 90 000 € de crédits de paiement ont été inscrits pour les investissements.

Des travaux urgents sur la chaudière et d'autres interventions commandées fin 2016 ayant été mandatés en 2017, pour un montant de 32 679,05 €, les crédits de paiement restant disponibles pour les investissements 2017 se montent à 57 320,95 €.

En priorité, il est prévu cette année de modifier la chaîne d'abattage des porcins, des ovins et des caprins ainsi que l'ergonomie du piège.

Cet investissement majeur sera complété par de petites interventions techniques permettant de maintenir l'abattoir à niveau.

Il conviendra par ailleurs de lancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre pour l'augmentation de la capacité de stockage froid.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver et d'affecter en priorité les travaux d'optimisation de la chaîne des porcins, des ovins et des caprins. Les imputations budgétaires seront les suivantes : à l'investissement, Programme C141 - Chapitre 21 - Fonction 928 - Natures 21351 pour les travaux et 2033 pour les insertions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN